

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 juin 2023 - Délibération n° 2023/06/03

Objet : PROJET DE CONSTRUCTION DE 2 CLINIQUES VETERINAIRES A AHUN ET A BOURGANEUF : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS.

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin, à seize heures trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 06 juin 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

GAUDY Sylvain – LAPORTE Martine – MALIVERT Jacques – NOURRISEAU Pierre-Marie – SIMON-CHAUTEMPS Franck – GRENOUILLET Jean-Yves - SUCHAUD Michelle.

Etaient excusés : GAILLARD Thierry.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	-	-	-	-	-

Vu la délégation de pouvoir du Bureau communautaire approuvée par le Conseil communautaire par délibération n°20200731 le 29 juillet 2020, modifiée par délibération n°2023/04/39 en date de 25 avril 2023 pour autoriser le Bureau communautaire à « Autoriser toutes les demandes de subventions au profit de la Communauté de communes et d'approuver les plans de financements correspondants, ainsi que toute modification de ceux-ci, en conformité avec les autorisations budgétaires ou en vue de faire confirmer des financements permettant l'inscription ultérieure des opérations au budget » ;

Vu les délibérations n°2023/05/01, 2023/05/02 et 2023/05/03 prises par le Conseil communautaire en date du 30 mai 2023 concernant l'attribution des marchés de travaux pour les 2 cliniques vétérinaires et l'actualisation le protocole d'accord avec les vétérinaires de Bourgneuf ;

Le Président expose les éléments suivants :

Il est nécessaire d'actualiser le plan de financement des 2 opérations pour :

- ③ Prendre en compte les éléments votés par le Conseil communautaire ;
- ③ Intégrer des dépenses supplémentaires sur certains honoraires ;
- ③ Modifier les demandes de DETR, à hauteur de 50 % des dépenses éligibles (la subvention du Conseil départemental au titre du contrat « Boost'ter » étant fixe).

Pour rappel, les plans de financements des 2 cliniques doivent être distincts pour la DETR, considérant que la construction de la clinique vétérinaire d'Ahun doit faire l'objet d'un arrêté attributif au titre de l'exercice 2023 et que celle de Bourgneuf relèvera de l'exercice 2024.

Le plan de financement prévisionnel de l'ensemble de l'opération, modifié

est le suivant :

Dépenses prévisionnelles (en € HT)		Recettes prévisionnelles (en € HT)		% Recettes
Travaux	1 638 804,87 €	Etat (DETR 2023 et 2024)	994 355,23 €	50%
Aléas sur travaux	74 697,50 €	Conseil départemental – Contrat « Boost'ter »	280 000,00 €	14 %
Maîtrise d'œuvre	161 548,99 €	Autofinancement Com Com	714 355,23 €	36 %
Frais divers (études, diagnostics,...)	65 550,30 €	<i>Pour mémoire au 31/01/2023</i>	655 673,14 €	
Assurances dommages- ouvrages	24 422,80 €			
Frais acquisition terrains et bornage	23 686,00 €			
Sous-total éligible aux financements publics	1 988 710,46 €	Sous-total recettes	1 988 710,46 €	100 %
<i>Pour mémoire au 31/01/2023</i>	<i>1 871 346,29 €</i>	<i>Pour mémoire au 31/01/2023</i>	<i>1 871 346,29 €</i>	
Taxe aménagement et redevance archéologique	14 671,68 €	Autofinancement Com Com	14 671,68 €	
Sous-total dépenses non éligibles aux financements publics	14 671,68 €	Sous-total recettes	14 671,68 €	
TOTAL DEPENSES 2 CLINIQUES	2 003 382,14 €	TOTAL RECETTES	2 003 382,14 €	
<i>Pour mémoire au 31/01/2023</i>	<i>1 886 017,97 €</i>	Dont reste à charge total Com Com	729 026,91 €	
		<i>Pour mémoire au 31/01/2023</i>	<i>670 344,82 €</i>	

Le plan de financement prévisionnel actualisé propre à la clinique de vétérinaire d'Ahun est le suivant :

Dépenses prévisionnelles (en € HT)		Recettes prévisionnelles (en € HT)		% Recettes
Travaux	770 274,00 €	Etat (DETR)	466 020,71 €	50%
Aléas sur travaux	37 999,00 €	Conseil départemental – Contrat « Boost'ter »	139 749,88 €	15 %
Maîtrise d'œuvre	82 146,52 €	Autofinancement Com Com	326 270,84 €	35 %
Frais divers (études, diagnostics,...)	29 259,11 €	<i>Pour mémoire au 31/01/2023</i>	327 250,88 €	
Assurances dommages- ouvrages	12 362,80 €			
Sous-total éligible aux financements publics	932 041,43 €	Sous-total recettes	932 041,43 €	100 %
<i>Pour mémoire au 31/01/2023</i>	<i>934 001,53 €</i>	<i>Pour mémoire au 31/01/2023</i>	<i>934 001,53 €</i>	
Taxe aménagement et redevance archéologique	7 520,86 €	Autofinancement Com Com	7 520,86 €	
Sous-total dépenses non éligibles aux financements publics	7 520,86 €	Sous-total recettes	7 520,86 €	
TOTAL DEPENSES CLINIQUE AHUN	939 562,29 €	TOTAL RECETTES	939 562,29 €	
<i>Pour mémoire au 31/01/2023</i>	<i>941 522,39 €</i>	Dont reste à charge total Com Com	333 791,69 €	

Pour mémoire au
31/01/2023

Le plan de financement prévisionnel actualisé propre à la clinique vétérinaire de Bourganeuf est les suivant :

Dépenses prévisionnelles (en € HT)		Recettes prévisionnelles (en € HT)		% Recettes
Travaux	868 530,87 €	Etat (DETR)	528 334,52 €	50%
Aléas sur travaux	36 698,50 €	Conseil départemental – Contrat « Boost'ter »	140 250,12 €	13 %
Maîtrise d'œuvre	79 402,47 €	Autofinancement Com Com	388 084,39 €	37 %
Frais divers (études, diagnostics,...)	36 291,19 €	Pour mémoire au 31/01/2023	328 422,26 €	
Assurances dommages- ouvrages	12 060,00 €			
Acquisition de terrain (frais d'actes compris)	22 207,00 €			
Frais de bornage	1 479,00 €			
Sous-total éligible aux financements publics	1 056 669,03 €	Sous-total recettes	1 056 669,03 €	100 %
<i>Pour mémoire au 31/01/2023</i>	937 344,76 €	<i>Pour mémoire au 31/01/2023</i>	937 344,76 €	
Taxe aménagement et redevance archéologique	7 150,82 €	Autofinancement Com Com	7 150,82 €	
Sous-total dépenses non éligibles aux financements publics	7 150,82 €	Sous-total recettes	7 150,82 €	
TOTAL DEPENSES CLINIQUE BOURGANEUF	1 063 819,85 €	TOTAL RECETTES	1 063 819,85 €	
<i>Pour mémoire au 31/01/2023</i>	944 495,58 €	Dont reste à charge total Com Com	395 235,21 €	
		<i>Pour mémoire au 31/01/2023</i>	335 573,08 €	

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Approuve la modification des plans de financements présentés ci-avant.
- Dit que ces plans de financements remplacent ceux adoptés le 31 janvier 2023.
- Autorise M. Le Président à compléter les demandes de financements correspondantes auprès de l'Etat et du Conseil départemental de la Creuse.
- Autorise M. Le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.